



Secrétariat général
EG/ADO/VD - 2021 -



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E GRILLON, J.B. PAUL, L. ANQUETIN, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT.

Absents représentés :	P. ROUYER	procuration à	E. GRILLON
	A. QUEIJO		J. BUISINE
	M. GRIMONT		L. ANQUETIN
	P. QUÉRO		L. FORICHON
	C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Absents excusés : M. ALOUI, M SEMADENI.

Secrétaire de séance : Martine LE GOFF est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 1^{er} avril 2021 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 24 septembre 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1- CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES D'ABLON-SUR-SEINE ET DE VILLENEUVE-LE-ROI

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer la convention de mise en commun d'agents de police municipale, et tout document afférent à ladite convention ; **INDIQUE** que la ville de Villeneuve-le-Roi met en commun ses fonctionnaires de police municipale pour le compte de la ville d'Ablon-sur-Seine ; **DIT** que la convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 et de la notification des arrêtés de mise à disposition des agents concernés ; **DIT** qu'il est convenu entre les parties et afin de garantir la continuité du service public que la convention du 13 avril 2018 couvre la période du 24 avril 2021 au 30 juin 2021 aux conditions précédemment en vigueur.

2-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES DE VILLENEUVE-LE-ROI ET D'ABLON-SUR-SEINE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise à disposition des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), et tout document afférent à ladite convention ; **ÉTABLIT** la quotité du temps de travail des agents mis à disposition par la ville de Villeneuve-le-Roi à la ville d'Ablon-sur-Seine à 1/9^{ème} puis 50 % du travail global, lorsque les effectifs seront complets (4 ASVP) ; **DIT** que la convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 et de la notification des arrêtés de mise à disposition des agents concernés ; **DIT** qu'il est convenu entre les parties et afin de garantir la continuité du service public que la convention du 11 juin 2019 couvre la période du 12 juin 2021 au 30 juin 2021 aux conditions précédemment en vigueur.

3-AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DOMUSVI ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE PRÉCISANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES 6 LOGEMENTS SÉNIORS AU 19/19 BIS QUAI DE LA BARONNIE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, l'avenant au protocole d'accord entre la Ville d'Ablon-sur-Seine et la Société Immobilière DOMUSVI ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Société Immobilière DOMUSVI, ledit avenant et tout document afférent.

4-CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « L'ÉCOLE DU CHAT LIBRE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES »

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, la convention dans l'ensemble de ses termes à intervenir entre la commune d'Ablon-sur-Seine et l'Association « L'École du Chat Libre » ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents permettant sa mise en œuvre ; **DIT** qu'une subvention de **2 000 €** sera versée chaque année, dans la limite de la durée de la convention soit 3 ans, et que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune.

5-CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR VOIRIE DANS LE CADRE DU PROJET MÉTROPOLIS

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente et à signer tout acte nécessaire à cette affaire ; **VALIDE** l'implantation du projet Métropolis à Ablon-sur-Seine et l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

6-DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉ ÉLECTRIQUES » conformément aux termes des statuts du SMOYS (article 4.4)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, d'adhérer au SMOYS au titre de sa compétence « Mobilité Électrique » relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) ; **AUTORISE** le transfert au SMOYS de la compétence « Mobilité propre » au sens de l'article 4.4 des statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires au transfert de la compétence « Mobilité propre » et la mise en œuvre du projet.

7-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUR LES ZONES U ET AU DU PLU ET DEMANDE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE DE DÉLÉGUER CE DROIT DE PRÉEMPTION RENFORCÉ AU MAIRE D'ABLON-SUR-SEINE ET DE LE DÉLÉGUER AU BÉNÉFICIAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR DES SECTEURS STRATÉGIQUES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, d'émettre un avis favorable à l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur les zones U et AU du PLU d'Ablon-sur-Seine par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ; **DEMANDE** à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de déléguer ce droit de préemption renforcé au Maire d'Ablon-sur-Seine ; **DEMANDE** au Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre de déléguer ce droit de préemption renforcé au bénéfice de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France sur les secteurs stratégiques repérés « îlot Poisson Rouge » et « îlot Duru » ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération ; **DIT** que cette délibération sera affichée en mairie.

8-CONVENTION DE PARTENARIAT CENTRE-VILLE VIVANT AVEC LA CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL-DE-MARNE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, le projet de convention de partenariat 2021–2022 entre la commune d'Ablon-sur-Seine et la Chambre du Commerce et de l'Industrie de région Paris Île-de-France représentée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Val-de-Marne et le projet de Plan d'actions annuel pour l'année 2021 liée à cette même convention ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, le plan d'actions annuel 2021 et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération ; **DIT** que la somme de 6 300 € (six mille trois cents euros) sera inscrite au budget 2021 de la commune ; **DIT** que cette délibération sera affichée en mairie.

9-RÈGLEMENT DE L'AIDE À LA RÉHABILITATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, le projet de règlement d'attribution d'aides pour la réhabilitation des vitrines des commerces dans le centre-ville ; **DIT** que les dépenses liées aux versements des subventions d'aide communale, pour l'amélioration des devantures sur rue seront inscrites au budget 2021 de la commune ; **PRÉCISE** que l'aide financière proposée s'adresse aux commerçants et artisans situés dans le centre-ville de la commune : Rue du Bac, Place de la Victoire ou à proximité immédiate ; **PRÉCISE** que le montant de l'aide financière s'élève à 30% du montant TTC des travaux, avec un plafonnement à 7 000 € ; **PRÉCISE** que les décisions d'attribution d'aide financière seront réalisées selon les fonds disponibles au budget ; **DIT** que cette délibération sera affichée en mairie.

10-RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'Île-de-France (FSRIF) – EXERCICE 2020

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de prendre connaissance du rapport d'utilisation du FSRIF :

(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement...)	(II) Localisation	Nature de l'opération		(V) Montant global HT	(VI) Dont F.S.R.I.F NET	(VII) % (IV) / (V)
		(III) Investissement : Construction, travaux, acquisition de matériels	(IV) Fonctionnement : Subvention à une association, animation...			
Politique d'intervention relative à l'éducation	École Élémentaire Pasteur A 17 Rue du Maréchal Foch Ablon-sur- Seine	Divers travaux de réfection et de restructuration	0 €	581 165,34 €	461 027,00 €	79 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'État ; Monsieur le Maire et le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

11-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2021 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE TERRASSE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2021 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à **266 014.00 € H.T.** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

12-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2021 – CRÉATION D'UN ATELIER FABLAB

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, la création d'un Atelier FabLab sur l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2021 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de la création d'un Atelier FabLab est estimé à **55 000 € H.T.** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

13-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2021 – NATURALISATION DES COURS D'ÉCOLES DE PASTEUR A ET DE LA MATERNELLE PIERRE ET MARIE-CURIE

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ, le soutien financier de l'État à hauteur de **261 000.00 €**, soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2021 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de naturalisation des cours des écoles Pasteur A et Pierre et Marie-Curie est estimé à **435 000.00 € H.T.** ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

14-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2021 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE TERRASSE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2021 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à **266 014 € H.T.** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

15-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2021 –TOITURES DES ÉCOLES PASTEUR B ET PIERRE ET MARIE-CURIE

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ, le soutien financier de l'État à hauteur de **104 375.00 €**, soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2021 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation des toitures des écoles de Pasteur B et Pierre et Marie Curie est estimé à **167 000.00 € H.T.** ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

16-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, les travaux de réfection et d'étanchéité de la toiture terrasse de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à **266 014 € H.T.** ; **SOLLICITE** Monsieur Christian Favier, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de réfection et d'étanchéité de la toiture terrasse de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

17-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE – TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle Pierre et Marie Curie ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à **167 000 € H.T.** ; **SOLLICITE** Monsieur Christian Favier, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle Pierre et Marie Curie ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

18-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR DES TRAVAUX DE NATURALISATION DES COURS D'ÉCOLES DE PASTEUR A ET DE LA MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, les travaux de réfection des cours d'écoles de Pasteur A et de la maternelle Pierre et Marie Curie ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à **435 000 € H.T.** ; **SOLLICITE** Monsieur Christian Favier, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de réfection des cours d'écoles de Pasteur A et de la maternelle Pierre et Marie Curie ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

19-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LA CRÉATION D'UN ATELIER FABLAB

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, la création d'un atelier FabLab au sein de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à **55 000 € H.T.** ; **SOLLICITE** Monsieur Christian Favier, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour la création d'un atelier FabLab au sein de l'Espace Culturel Alain Poher ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

20-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE FRANCE RELANCE POUR L'INITIATIVE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ, le soutien financier le plus élevé possible auprès de l'État afin de permettre la création et lancement du projet de jardin partagé à hauteur minimale de 50 % des dépenses prévues ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

21-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DU PLAN VERT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ, le soutien financier le plus élevé possible auprès de la Région Île-de-France afin de permettre la création et le lancement du projet de jardin partagé ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

22-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE RÉFECTION DE VOIRIES 2021

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **société EMULITHE (94290)**, le marché de réfection de voiries lot 1 pour un montant de **188 254.40 € HT** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une

les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

30-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOpte à L'UNANIMITÉ, à compter du **1^{er} juillet 2021** la modification du tableau des emplois ; **ARRÊTE** le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs permanents demeure inchangé à 97 emplois dont 3 à temps non complet ; **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

31-MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PROFESSIONNEL DE FORMATION (CPF)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation selon les modalités ci-dessous :

- Demandes d'utilisation du CPF
- Instruction des demandes
- Critères d'instruction et priorité des demandes
- Plafonds de prise en charge des frais de formation
- Réponse aux demandes de mobilisation du CPF

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de la délibération ; **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité au chapitre 011 compte 6184 de l'année en cours.

32-FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES AU MINI SÉJOUR 2021 À L'ÎLE DE LOISIRS DU VAL-DE-SEINE SITUÉE À VERNEUIL-SUR-SEINE

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, d'appliquer les tarifs suivants pour le mini séjour à l'Île de loisirs du Val-de-Seine située à Verneuil-sur-Seine (78) suivant les taux appliqués ci-dessous :

Séjour du 23 au 26 août 2021		Nombre d'enfants				
		1	2	3	4	5 et+
<i>tarif mini</i>	3.56 €	0.34500%	0.31050%	0.27945%	0.25151%	0.22635%
<i>tarif maxi</i>	16.82 €					

DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ; **DIT** que la Municipalité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer une prise en charge exceptionnelle par le Centre Communal d'Action Sociale ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce séjour ; **DIT** que le Maire et le Trésorier Principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

33-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de **36 300 €** pour l'exercice 2021 aux associations locales ; **PRÉCISE** que le solde de la dotation allouée aux associations fera l'objet d'une nouvelle délibération en septembre 2021 ; **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2021 ; **PRÉCISE** que les subventions attribuées dans la présente délibération ne pourront être versées à un bénéficiaire qui n'aurait au préalable transmis à Monsieur le Maire un dossier complet incluant notamment ses statuts à jour, son dernier rapport moral et financier, ainsi qu'une présentation de ses besoins faisant ressortir l'intérêt local de la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21 heures.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 25 juin 2021.


Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

23-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER – LOT 1 CHAUFFERIE VENTILATION CLIMATISATION (CVC)

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société AVM IDF (93400)**, le marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Culturel Alain-Poher – Lot 1 Chaufferie Ventilation Climatisation (CVC) pour un montant de **310 000 € HT** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

24-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN- POHER – LOT 2 REVÊTEMENTS DE LA SALLE DE SPECTACLE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société AVM IDF (93400)**, le marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Culturel Alain-Poher – Lot 2 Revêtements de la salle de spectacle pour un montant de **65 642.00 € HT** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal

25-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER – LOT 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société AVM IDF (93400)**, le marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Culturel Alain-Poher – Lot 3 Menuiseries extérieures incluant la tranche optionnelle pour un montant de **287 383.44 € HT** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

26-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER – LOT 4 ÉTANCHÉITÉ SUR TOITURE TERRASSE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société PRO ETANCHEITÉ (94190)**, le marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Culturel Alain-Poher – Lot 4 Etanchéité sur toiture terrasse pour un montant de **78 356.29 € HT** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

27-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES PASTEUR A ET B

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société SRT (91480)** le marché de réfection et de végétalisation des cours d'écoles pour un montant de **422 671.55 € HT** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

28-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 2 DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR A - LOT 4 : ÉLECTRICITÉ

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société SFIEE** un avenant de modification au marché d'extension de l'École Pasteur A – Lot 4 Électricité portant sur une prolongation de la durée des travaux de 9 mois pour une fin de chantier au mois d'août 2021 ; **DIT** que cet avenant est sans incidences financières pour la ville ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

29-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 4 DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR A - LOT 5 : CHAUFFERIE-VENTILATION-CLIMATISATION (CVC)-PLOMBERIE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la **Société OPEN** un avenant de modification au marché d'extension de l'École Pasteur A – Lot 5 CVC plomberie portant sur une prolongation de la durée des travaux de 9 mois pour une fin de chantier au mois d'août 2021 ; **DIT** que cet avenant est sans incidences financières pour la ville ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer